

(Sir ROBERT MILNES, Governor, 1803.)

It was moved,

" That after the word " that " the rest of the motion be erased, and the following amendment inserted, " a Committee be appointed to adopt a proper plan to make a general Index to the Journals of this House, and to take into consideration the best means for Printing the said Journals of this House, and that the Committee do make a report with all convenient speed."

After debates thereupon,

It was resolved in the negative.

And the question being put on the original motion,

It was resolved in the affirmative.

ORDERED, That an humble Address be presented to His Excellency the Lieutenant Governor, laying before him the said Resolutions, and to assure His Excellency we are persuaded that it will be entirely agreeable to His gracious dispositions to transmit to future ages these monuments, so necessary and useful to the knowledge and preservation of our excellent Constitution, as we desire to transmit to posterity, along with them the many signal proofs recorded in our Journals, that His Majesty has already given of His paternal attention to the happiness and prosperity of His loyal Subjects in this Colony.

ORDERED, That the Honorable Messrs. *Baby* and *Taschereau* do wait on His Excellency with the said Address.—J. C. 3. p. 276.

Tuesday,
15th. March,
1803. The proper Officer laid before the House, an account of the expenditure incurred in Printing the first and part of the second Volumes of the Journals of the Legislative Council.—J. C. 3. p. 412.

Monday,
21st. March,
1803. The House, according to order, was adjourned during pleasure, and was put into a Committee of the whole House on the expenditure incurred in Printing the first and part of the second Volumes of the Journals of the Legislative Council.

After some time the House was resumed, and the Honorable Mr. *De St. Ours* reported " That the Committee had come to the following resolutions :

" That it appears to this Committee, that the expence of Printing the Journals of this House, from the 17th of December, one thousand seven hundred and ninety-two, to the 22d of April, one thousand seven hundred and ninety-five, amounts to the sum of £745 18 1½, Provincial Currency, including the expence of making, but not of printing, the Indexes to the first Session.

" That in the opinion of this Committee, it is proper that the further printing of the Journals of this House be suspended until further order.

" That, in the opinion of this Committee, it will be proper that the Clerk of this House be directed to keep in his office the remaining copies of so much of their Journals, as has been printed; and do take especial care that none of them be taken away or distributed, without the order of the House."

Il a été proposé,

" Qu'après le mot " que," le reste de la motion soit effacée, et l'amendement suivant inséré en sa place, " cette Chambre nomme un Comité, à l'effet d'adopter un plan convenable pour faire un Index aux Journaux de cette Chambre, et prendre en considération les moyens les plus surs d'imprimer les dits Journaux de cette Chambre, et que le Comité fasse son rapport avec toute l'expédition possible."

Après des débats,

Il a été résolu dans la négative.

Et la question ayant été mise sur la motion principale,

Il a été résolu dans l'affirmative.

ORDONNE, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, lui exposant les dites résolutions, et pour l'assurer que nous sommes convaincus, que ce sera se conformer entièrement à ses gracieuses dispositions, que de transmettre aux siècles futurs ces monumens si nécessaires et si utiles pour la connoissance et la conservation de notre excellente Constitution, nous désirons faire passer en même tems à la postérité tant de preuves éclatantes, consignées dans nos Journaux, que Sa Majesté nous a déjà données de Sa sollicitude paternelle pour le bonheur et la prospérité de ses fidèles Sujets en cette Colonie.

ORDONNE, Que les Honorables Messieurs *Baby* et *Taschereau* se rendent auprès de Son Excellence, pour lui présenter la dite Adresse.

J. C. 3, p. 246.

L'Officier auquel il appartient, amis devant la Chambre un compte des dépenses encourues dans l'impression du premier, et d'une partie du second Volume des Journaux du Conseil Législatif.—J. C. 3, p. 387.

Mardi, 15e.
Mars, 1803.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en Comité de toute la Chambre, sur les dépenses faites pour l'impression du premier et d'une partie du second Volume des Journaux du Conseil Législatif.

Lundi, 21e.
Mars, 1803.

Quelque tems après la Chambre s'est remise, et l'Honorable Mr. *De St. Ours* a fait rapport, " Que le Comité avoit passé les résolutions suivantes :

" Qu'il paroît à ce Comité, que la dépense pour l'impression des Journaux de cette Chambre, depuis le 17e. Décembre, mil sept cent quatre vingt-douze, jusqu'au 22e. Avril, mil sept cent quatre-vingt-quinze, se monte à la somme de £745 18 1½ courant, y comprise la dépense pour avoir fait seulement, sans son impression, les Index de la première Session.

" Que dans l'opinion de ce Comité, il est nécessaire que l'impression des Journaux de cette Chambre soit suspendue jusqu'à nouvel ordre.

" Que dans l'opinion de ce Comité, il est nécessaire que le Greffier de cette Chambre soit chargé de garder dans son Office le reste des copies des Journaux qui ont été imprimés, et de veiller à ce qu'aucune ne soit enlevée ou distribuée sans l'ordre de la Chambre."